

DEUX LEADERS JACOBINS RADICAUX À CRÉPY-EN-VALOIS SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Par J. BERNET, G.R. IKNI

Bien méconnus localement, ces deux personnages ont fait leur entrée dans l'historiographie révolutionnaire lors de la publication par Georges Lefèvre des Questions agraires au temps de la Terreur en 1932 (1). L'historien des Paysans du Nord publia en effet de larges extraits du second mémoire de Levassor sur l'accaparement des fermes dans le Valois, daté du 21 novembre 1792. Il précise dans son introduction que Levassor était procureur de la commune de Crépy et que le comité permanent de la ville avait présenté un mémoire sur le même thème dès 1789, par le truchement d'un négociant. Ce dernier était un nommé Charles-Antoine Fanon. Il nous a donc paru intéressant d'en savoir un peu plus sur ces deux représentants de la classe moyenne urbaine, qui avaient pris la défense de la petite paysannerie et réclamé la division des grandes exploitations, une revendication reprise par les Montagnards robespierristes, sans jamais aboutir d'ailleurs (2). Mettant donc en commun nos fichiers nous nous efforçons d'éclairer nos lecteurs sur ces deux hommes, personnages de second plan, sans doute, mais tout de même représentatifs d'un courant démocratique du Jacobinisme en province. Nous pouvons aussi, par leur exemple, appréhender les clivages traversant la bourgeoisie d'une petite cité comme Crépy, capitale du Valois, marché agricole au coeur d'un grenier à blé alimentant depuis longtemps la capitale.

* * * *

I) - A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION :

Nos deux personnages sont assez mal connus avant 1789. L'un et l'autre appartenaient à cette classe moyenne urbaine constituant une "bourgeoisie" locale. Né à Crépy en 1745, Charles-Antoine Fanon se présente comme marchand-drapier ou comme négociant jusqu'en 1789. Touché par la chute de l'activité manufacturière dans la ville, il semble s'être reconverti dans le négoce, probablement celui des grains, le

plus actif et le plus lucratif dans le Valois, grenier de Paris. Par la suite Fanon est cité comme "cultivateur" (3), tandis qu'un de ses frères puînés apparaît fréquemment avec le qualificatif de mégissier. Quant à Pierre Levassor, originaire de la région du Nord, où il a vu le jour vers 1730, il avait été avant 1789 contrôleur des Vingtièmes pour le département de Crépy-en-Valois (4). Il s'intéressait déjà à l'agronomie : dans une lettre à l'intendant de Soissons, datée du 7 juin 1785, il exposait déjà des vues très critiques sur la crise agraire. Hostile aux "agronomes éclairés" de son temps, il qua-

lifie de brillants sophismes les oeuvres de Duhamel de Monceau, rejette l'outillage dispendieux et insolite proposé par cet auteur, pour préconiser des moyens d'usage commun et privilégier l'investissement - travail. Mieux valait, selon Levassor, payer quelques journées à des nécessiteux, même généreusement : cela n'élevait pas sensiblement le prix de revient. A ses yeux les laboureurs étaient les principaux responsables de la crise : routiniers, ils sacrifiaient tout à la culture du blé, hors duquel ils ne "connaissaient rien", partant ils accaparaient les fermes "au préjudice des bras et des talents" et s'opposaient farouchement aux défrichements, qui auraient permis de lotir de nouveaux paysans. Au contraire Levassor prône de nouvelles mises en culture, qu'il intègre d'ailleurs dans un programme général d'amélioration agricole. Insérés dans l'assolement, ces défrichements permettraient d'instituer une alternance de cultures par l'introduction des prairies artificielles. Levassor se vanta d'avoir obtenu, après un cycle de neuf années, un rendement de neuf setiers sur un arpent de seconde qualité, soit près de trente hectolitres l'hectare, un record pour l'époque.

Cet intérêt pour l'amélioration de l'agriculture et de la condition paysanne est un point commun des deux personnages. Les Fanon possédaient en effet 22 arpents de terre dans la paroisse du Luat (6). Charles-Antoine arrondit ce patrimoine pendant la Révolution en acquérant une ferme et quelques parcelles de biens du Clergé (7), qu'il fit valoir lui-même, comme le confirma le fermier Gibert en 1800 (8).

Esprits éclairés, engagés dans l'économie marchande, innovateurs, les deux hommes avaient tout ce qu'il fallait pour se lancer dans l'action réformatrice et pour s'investir dans des fonctions électives à partir de 1789. Bien qu'ils n'aient pas, semble-t-il, appartenu à la loge maçonnique de Crépy avant la Révolution, à l'inverse de maints administrateurs locaux en la période (9), ces deux personnages se caractérisèrent par leur sensibilité concrète aux problèmes sociaux de la partie la plus défavorisée de leurs concitoyens. Mais cet engagement se heurta pour une bonne part à l'étroitesse de la réforme éclairée et à la complexité des réseaux de pouvoirs locaux affaiblissant le véritable Tiers Etat, surtout dans une cité bien tenue en main par les agents du duc d'Orléans, seigneur du lieu, qui intrigua d'ailleurs pour se faire élire député de son ordre dans le bailliage de Crépy au printemps 1789. C'est donc un Fanon mi colère, mi désabusé qui revendiqua auprès du Garde des Sceaux en 1788 une meilleure représentation de la catégorie des marchands (texte reproduit en annexe). Le bureau intermédiaire de Crépy se trouvait en effet entre les mains des ordres privilégiés et les représentants du Tiers Etat leur étaient en général inféodés, soit qu'il s'agît de laboureurs, fermiers d'institutions religieuses de la ville, soit de titulaires d'offices le plus souvent parents entre eux et liés à S.A.S. le duc d'Orléans, s'arrogeant en outre les privilèges de la noblesse (10).

Ainsi s'éclaire l'évolution ultérieure et parallèle de ces deux hommes. Dès 1789, comme électeurs de la ville de Crépy, ils participèrent activement à la rédaction du cahier de doléances du Tiers Etat, adoptant dès cette époque un programme démocratique qui comportait notamment la défense des revendications de la petite paysannerie (11).

II) - LEUR ENGAGEMENT RÉVOLUTIONNAIRE :

A partir de l'été 1789, Levassor et Fanon jouent un rôle politique non négligeable à Crépy. Au moment de la Grande Peur du 27 juillet 1789, Fanon est absent de la ville. Il a été envoyé par le Comité permanent en mission à Paris, pro-

bablement pour régler des problèmes de subsistances. C'est lui qui informe ses concitoyens que des affiches placardées au Palais-Royal dénoncent les menées de l'aristocratie à Crépy (12). C'est aussi au cours de cette période que Fanon présenta pour la première fois, à ce même comité permanent, le premier mémoire concernant la division des fermes, mémoire qui fut envoyé à l'Assemblée Nationale et peut-être imprimé, avant d'être repris et développé par Levassor.

Elu capitaine d'une compagnie de la garde nationale, Fanon démissionna le 17 avril 1790, déclarant modestement qu'il était "*déterminé par le désir d'obéir plutôt que de commander*" (13). Après les élections de novembre 1791, Fanon entra dans la nouvelle municipalité comme officier et resta membre du Conseil Général de la commune au moins jusque l'an III. Il fut même maire de la ville à l'automne 1792. Désigné comme grand électeur du canton de Crépy lors des élections législatives de l'été 1791, il participa à ce titre à l'élection des députés de l'Oise pour la nouvelle assemblée. Levassor quant à lui avait été élu procureur de la commune de Crépy le 15 novembre 1790 et reconduit à ce poste important un an plus tard. C'est à ce titre qu'il mena une action vigoureuse pour juguler le chômage, plaie sociale de la période censitaire dans notre région notamment. Le 26 décembre 1790, le district de Crépy, tenu par les gros fermiers, se plaignit de son intervention, à la tête d'une délégation d'une trentaine d'habitants sans travail - une action collective dénoncée comme une "*coalition*" illégale - afin de réclamer de l'emploi. Au même moment, l'Assemblée administrative du district réfutait point par point l'argumentation du mémoire sur le partage des grandes fermes défendu par les deux hommes. En janvier 1791, la municipalité confia à Levassor la tâche d'organiser des ateliers de charité municipaux, mission dont il s'acquitta avec zèle et conscience, ne cessant de réclamer des moyens (14). En septembre 1792, les deux hommes durent affronter une fermentation populaire liée au recrutement des volontaires. L'on sait combien le mouvement populaire était attaché à l'égalité de traitement des citoyens en matière de service de la Patrie ; aussi bien, lorsque deux cabaretiers de la ville firent re-

tirer leurs fils du bataillon de volontaires, la colère éclata dans la ville, la foule envahit l'Hôtel de Ville et les parents exigèrent leurs fils si les deux exempts ne partaient pas. La municipalité trouva semble-t-il un compromis puisque Fanon et Levassor annoncèrent le départ des volontaires pour Soissons le 11 septembre 1792 (15). A l'automne 1792, Levassor fut élu juge de paix de Crépy, poste qu'il occupait encore en l'an III. Il appartenait en même temps comme notable, au corps municipal et fut aussi membre du comité de surveillance de la ville, institué dans le cadre du gouvernement révolutionnaire de l'an II.

Levassor et Fanon figurent aussi parmi les membres fondateurs et les plus actifs animateurs de la **Société Populaire** de Crépy, apparue assez tardivement en septembre 1793 (16). Le premier fut tout naturellement élu membre du **Comité d'Agriculture et de Subsistances** du club ; il fut très probablement l'inspirateur des propositions économiques et sociales avancées qui suscitérent des débats passionnés et passionnants parmi les jacobins crépinois, fort nombreux et représentatifs de la population, au demeurant. Le comité porta bien entendu une attention prioritaire aux problèmes d'approvisionnement des marchés locaux. Dans un district particulièrement ponctionné par les réquisitions destinées à la capitale, à l'armée du Nord, ou au ravitaillement des districts déficitaires, il s'efforça d'obtenir la généralisation et la bonne application du maximum des denrées, en surveillant les gros fermiers et les commerçants, en dénonçant le marché noir. Mais, le Comité s'intéressa tout particulièrement aux moyens d'augmenter la production agricole en favorisant les innovations, comme la culture des pommes de terre (17), et reprit à son compte les velléités de politique sociale de la Convention ; ainsi, en pluviôse an II, les Jacobins de Crépy firent largement connaître le décret révolutionnaire accordant 500 £. de biens nationaux aux non propriétaires trop pauvres pour acquitter des contributions directes ; en germinal an II, le Comité vint même au devant des vœux de la Convention pour "*extirper la mendicité*" par un programme de travaux publics et une caisse de secours, estimant à huit mille livres la somme nécessaire pour liquider l'indigence à Crépy (18).

Charles-Antoine Fanon présida le club en pluviôse an II, et en fut tour à tour vice-président ou secrétaire. Il fit partie du **Comité d'instruction publique** de la Société avec Levassor d'ailleurs et, à ce titre, fut plusieurs fois délégué avec d'autres membres du club crépinois, auprès de la Convention, ou de la Commission des subsistances de la République, en frimaire an II, notamment pour aller réclamer une réduction des réquisitions de grains qui frappaient alors lourdement le district. Il retourna à Paris pour le même objet, avec le maire de Trumilly, en pluviôse. Il s'agissait cette fois de régler un différend à propos de l'arrondissement du marché de Senlis. Nous ignorons enfin pour quelle affaire le Comité de surveillance de Crépy le "*consigna provisoirement dans la commune*", en prairial an II, mais, le club s'empres- sa aussitôt d'attester de son civisme.

Paradoxalement, les deux jacobins démocrates durent affronter le mouvement populaire, soit à titre individuel, soit au titre de leurs fonctions publiques. Ainsi, en l'an II Fanon, qui faisait valoir les terres acquises comme bien national, eut quelques démêlés avec les chartiers de sa ferme, qui, prétendaient continuer à "*faire les dimanches*" et ne respectaient plus les engagements traditionnels de louage pris à la Saint-Jean ; en ces temps de pénurie

de main-d'oeuvre, ils faisaient jouer la concurrence, et de plus, regardaient l'assignation d'un salarié à tel employeur, comme contraire à la liberté des citoyens (19). Quant à Levassor, comme juge de paix, il dut instruire en l'an III, le procès des femmes qui s'étaient soulevées sur le marché de Crépy le 8 germinal an III pour protester contre la rareté et la cherté des grains (20). Soucieux de l'amélioration du sort des couches populaires, nos deux jacobins demeurent donc prisonniers des contradictions qui traversent la période démocratique de la Révolution ; en outre restant en poste, lors de la réaction thermidorienne, ils doivent assumer les effets locaux de la terrible crise de l'an III. Démocrates jacobins sans aucun doute, ils n'assumèrent pas néanmoins, les revendications populaires les plus radicales. Cette nuance rend compte du brevet de bonne conduite que leur accordent les modérés réacteurs locaux, notamment le fermier Gibert, qui en frimaire an VIII dresse en quelque sorte la statistique morale du personnel politique du district (21). Elus municipaux, investis de responsabilités publiques, militants jacobins actifs et désintéressés, ils échappèrent à la vindicte qui frappa une autre figure jacobine locale, le pharmacien Cessac, jugé comme "*terroriste*" au moment des épurations thermidoriennes. En ou-

tre, Fanon et Levassor ne prônèrent pas en l'an II des mesures déchristianisatrices outrancières. Le club crépinois ne se rallia d'ailleurs qu'assez tardivement à cette offensive malvenue, dans le sillage du curé constitutionnel Maurice, greffier municipal, personnage assez arriviste, qui lança le mouvement par son abdication (22).

Porteurs d'idées sociales avancées, dont témoignent leurs mémoires, exhumés par G. Lefèbvre, conscients de la dimension sociale de la crise révolutionnaire et soucieux d'y apporter un remède durable, ils affrontèrent tour à tour l'ancienne aristocratie et ses agents puis la nouvelle aristocratie des fermiers du Valois. Mais répudiant les méthodes sectaires qui ont trop souvent discrédité les leaders jacobins et les administrateurs locaux de l'an II, ils se comportèrent en véritables démocrates, contribuant certainement, par leur exemple, à conserver son caractère ouvert et vivant au club de Crépy, un des plus fréquentés et des plus puissants du département. Ils nous fournissent incontestablement une image positive du mouvement révolutionnaire et de sa composante jacobine provinciale, qu'il est aujourd'hui de bon ton de dénigrer globalement et sans discernement.

NOTES :

- (1) G. LEVEBvre, *Questions agraires au temps de la Terreur*, Strasbourg, 1932. Réédition CTHS, 1989, pages 240 et suivantes.
- (2) Sur ce point voyez *La Guerre du blé au XVIIIe siècle*, textes présentés par Florence Gauthier et Guy-Robert Ikni, Paris-Montreuil, 1988.
- (3) Tableau des membres de la Société Populaire de Crépy-en-Valois, brumaire an III, Archives départementales de l'Oise, L 2 m district de Crépy-en-Valois, affaires générales, non coté.
- (4) Même source pour Levassor : Pierre Levassor, âgé de 64 ans, né à Liersy, département du Nord.
- (5) Cette lettre passionnante est conservée aux archives de l'Aisne, C 40.
- (6) Voir les rôles de réparations d'église de l'élection de Crépy, AD 60., C 321 et C 345.
- (7) Voir les tableaux de vente des biens nationaux du canton de Crépy, série Q des archives de l'Oise.
- (8) A.N. F 1 b II, 2 ; pétition de Gibert cultivateur au Ministre de l'Intérieur 20 frimaire an VIII.
- (9) Comme le pharmacien Cessac, l'homme de loi Lefèbvre, les Thirria, Roussel, Colliette, Barré, Parent, Rebours... Fonds Chapelle de la Bibliothèque Nationale carton de la loge de Crépy-en-Valois.
- (10) A.N. B a 35-2, Lettre du 25 décembre 1788.

- (11) A.N. F 10, 257, Copie d'un mémoire sur les inconvénients de l'accaparement des terres, imprimé en 1789 par ordre de l'Assemblée Constituante, signé Fanon, sans date. Non cité par G. Lefèbvre, c'est le mémoire présenté par le négociant dont parle Levassor.
- (12) Voyez H. DINET : "*Les peurs du Beauvaisis et du Valois en juillet 1789*, mélanges de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France, 1972-1973, page 374-375.
- (13) Archives communales de Crépy-en-Valois, délibérations municipales, 1 D 1.
- (14) Délibérations municipales de Crépy-en-Valois, 1 D 1, 1 D 2. Le 19 avril 1791, Levassor proposa d'avancer 200 £. sur les subventions du département pour dépanner les ateliers de charité. Cependant en janvier, il avait proposé de baisser les salaires des bénéficiaires, en déclarant qu'il s'agissait de femmes et d'enfants travaillant moins que les hommes adultes.
- (15) A.N. F 10 214, Lettre signée Fanon et Levassor, 13 septembre 1792.
- (16) Les registres de délibérations et les papiers du club de Crépy ont été conservés dans les archives communales. Cf. : notre article, *La Société Populaire de Crépy-en-Valois* (septembre 1793-mai 1795), *Annales Historiques Compiègnaises* N° 31, 1985.
- (17) Délibérations de la Société Populaire de Crépy-en-Valois, premier registre, 20

- nivôse an II. Le 10 floréal an II le Comité d'agriculture proposa de dessoler les terres labourables, afin de réduire la jachère.
- (18) Même source, 13 germinal et 13 fructidor an II.
- (19) Lettre sans date de Fanon à l'agent national de Crépy, AD 60, L 2 m Crépy, Dossier Correspondance de l'agent national. Fanon signale que l'abus qui le touche est à **peu près général**. Sur la liberté des travailleurs voir dans ce même numéro, G.R. IKNI, l'affaire La Coupelle à Montmartin.
- (20) A.N. D III, 191, dossier Crépy-en-Valois, Lettre de Levassor juge de paix au Comité de sûreté générale, 7 prairial an III.
- (21) Lettre de Gibert citée plus haut. Outre Cessac, Gibert met en cause Gatté, Moynot, Rouiller, l'agent communal de Séry, Dhun, menuisier, agent de la commune de Lévigney qui avait été compromis dans l'affaire Argot en l'an II (voir G.R. Ikni *Annales Historiques Compiègnaises. Sur la loi agraire dans le département de l'Oise*) enfin Lesueur. Tous sont d'après Gibert affiliés aux derniers Jacobins de Paris. Quant à Fanon, il a, dit Gibert, mérité l'estime des deux partis.
- (22) C. MAX, *l'abdication du curé Maurice de Crépy-en-Valois, novembre 1793*, *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 6, 1979.